

Préambule

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône (ci-après désignée CMA du Rhône) met en place un traitement de Données à caractère personnel qui a pour finalité la vente de formations visés aux présentes.

Dans ce cadre, la CMA du Rhône, ses Sous-traitants et Co-traitants éventuels se conformeront à la Loi « Informatique et Liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016/679) ainsi qu'à leur modification ou remplacement postérieur à leur première application.

Définitions

Au sens des dispositions du présent article, il convient d'entendre par :

« **Données Personnelles** » ou « **Données à caractère personnel** » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Personne Concernée** » : toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement dont la finalité et les moyens ont été définis par le responsable du traitement.

« **Responsable du Traitement** » : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. En l'espèce, il s'agit de la CMA du Rhône.

« **Co-Responsable(s) de Traitement** » / « **Co-Traitant** » : il s'agit de l'hypothèse où deux responsables de traitement ou plus déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement (article 26 du RGPD).

« **RGPD** » ou le « **Règlement Général sur la Protection des Données** » : le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

« **Autorité de contrôle** » : au sens de l'article 51 du RGPD l'Autorité de contrôle est une autorité publique indépendante chargée de surveiller l'application du RGPD, afin de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques à l'égard du traitement et de faciliter le libre flux des Données à caractère personnel au sein de l'Union Européenne.

« **Sous-Traitant** » : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte d'un responsable du traitement.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE

10 rue Paul Montrochet 69002 Lyon • +33 4 72 43 43 00
www.cma-lyon.fr • contact@cma-lyon.fr
Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

RGPD – CGV

V19082020



LYON - RHÔNE

« **Traitement** » : toute opération ou ensemble d'opérations effectuée ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

« **Acheteur (s)** » : désigne la ou les personne(s) physique(s) ayant vocation à acheter les produits vendus par le Vendeur via le site <https://www.cma-lyon.fr>.

« **Violation de Données Personnelles** » : toute destruction, perte, altération, divulgation ou un accès non autorisé à des Données à caractère personnel, de manière accidentelle ou illicite.

Responsable de la collecte de Données Personnelles

Pour les Données Personnelles collectées dans le cadre de la vente effectuée par la CMA du Rhône auprès de l'Acheteur via le site <https://www.cma-lyon.fr>, le Responsable du Traitement des Données Personnelles est le Président de la CMA du Rhône.

En tant que Responsable du Traitement des Données collectées, le Président de la CMA du Rhône s'engage à respecter le cadre des dispositions légales en vigueur évoquées notamment en préambule.

Il lui appartient en particulier de fournir à ses prospects et Acheteurs, à partir de la collecte de leurs consentements s'il y a lieu d'être, une information complète sur le Traitement de leurs Données Personnelles et de maintenir un registre du Traitement conforme à la réalité, ainsi que détaillé ci-après.

Processus de collecte de Données dans le cadre de la vente

Il est précisé à toutes fins utiles que les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et de la livraison des produits commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être passée.

Aucune décision automatisée ou de profilage n'est mise en œuvre au travers du processus de commande.

Le Responsable du Traitement définit les caractéristiques du Traitement de Données Personnelles de la façon suivante relatives aux acheteurs :

Noms, prénoms, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, adresse IP, date de naissance, informations relatives à leur(s) entreprise(s), numéro IDE, statuts.

La CMA du Rhône, ses Sous-traitants et Co-traitants éventuels s'engagent à ne pas collecter **les données bancaires** de l'Acheteur.

Les Données à caractère personnel collectées concernent les catégories de personnes suivantes : personnes physiques et morales.

Les Traitements de Données Personnelles que la CMA du Rhône réalise ou est susceptible de réaliser, sont nécessaires à la mise en place de la formation et à son bon déroulement (bulletin ou dossier d'inscription, contrat ou convention de formation, émargement, attestation).

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE

10 rue Paul Montrochet 69002 Lyon • +33 4 72 43 43 00
www.cma-lyon.fr • contact@cma-lyon.fr
Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

RGPD – CGV

V19082020

Conformité des CGV au RGPD

La CMA du Rhône, ses Sous-traitants et Co-traitants éventuels s'engagent à s'assurer de la conformité de l'ensemble des traitements indiqués ci-dessus, au sens de l'article 24-1 du RGPD.

La nature des opérations réalisées sur les Données Personnelles est : collecte, conservation, extraction, consultation, communication.

Finalité de la vente

Les Traitements de Données Personnelles effectués dans le cadre des ventes des produits visés aux présentes ont pour objectif final : la délivrance de certification et d'attestation de formation.

Stockage des Données Personnelles – Sous-Traitance/Co-Traitance

En conformité avec la législation française applicable et le RGPD, les Données collectées et traitées par La CMA du Rhône sur le site <https://www.cma-lyon.fr> sont stockées et sécurisées chez l'hébergeur OVHcloud auprès duquel la CMA du Rhône sous-traite tout ou partie des Traitements.

La CMA du Rhône s'est assurée que l'hébergeur OVHcloud dispose d'un DPA (ou « Data Processing Agreement » pouvant être traduit par « Accord sur les données personnelles ») en bonne et due forme.

Liste des sous-traitants stockant et sécurisant les données personnelles issues de la vente :

- [OVHcloud](#)
- [Drupal](#)
- [Mailjet](#)
- [Idylis](#)
- [Cap Valley](#)
- [Kiamo](#)

Il est entendu que le Responsable de Traitement faisant appel à ces Sous-Traitants s'engage à :

- ce que les Sous-Traitants respectent de manière générale les dispositions du RGPD et de la loi « Informatique et Libertés » ;
- ce que les Sous-Traitants présentent les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière que ce Traitement réponde aux exigences du RGPD et de la loi « Informatique et Libertés », et garantisse la protection des droits des Personnes Concernées ;
- signer un contrat ou tout autre acte juridique avec ses Sous-Traitants pour encadrer les engagements des Sous-Traitants relatifs aux dispositions du RGPD et de la loi « Informatique et Libertés ».

Droit d'accès, de rectification et d'opposition des Acheteurs

Dans le cadre de l'exécution de la vente, la CMA du Rhône, ses Sous-traitants et Co-traitants éventuels s'engagent à mettre en œuvre les mesures organisationnelles et techniques pour s'assurer du respect des droits de personnes, au sens de l'article 24-2 du RGPD.

Sécurisation des données assurées par le prestataire OVHcloud.

Conformément à la réglementation (française et européenne) en vigueur, l'Acheteur dispose des droits suivants :

- Droit d'accès, au sens de l'article 15 du RGPD, et de rectification, au sens de l'article 16 du RGPD, de mise à jour, de la complétude des données des Acheteurs ;
- Droit de verrouillage ou d'effacement des données personnelles de l'Acheteur, au sens de l'article 17 du RGPD,
Lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.
- Droit de retirer à tout moment un consentement, au sens de l'article 13-2c du RGPD ;
- Droit à la limitation du traitement des données des Acheteurs, au sens de l'article 18 du RGPD ;
- Droit d'opposition au traitement des Données des Acheteurs, au sens de l'article 21 du RGPD ;
- Droit à la portabilité des Données que l'Acheteur aura fournies, lorsque ces Données font l'objet de Traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat, au sens de l'article 20 du RGPD.

Si l'Acheteur souhaite savoir comment la CMA du Rhône utilise ses Données Personnelles et demander à les rectifier ou s'opposer à leur Traitement, il peut contacter la CMA du Rhône par écrit à l'adresse suivante ou bien en utilisant le formulaire de contact mis à disposition des Acheteurs en joignant un justificatif d'identité : <http://www.cma-lyon.fr/formulaire/rgpd-poser-une-question-concernant-le-traitement-de-vos-donnees-a-caractere-personnel>

La CMA du Rhône – DPD (« Délégué à la Protection des Données » ou « DPO » en anglais)
Bertrand BEDARRIDE
10 rue Paul Montrochet 69002 Lyon

L'Acheteur est également informé qu'il peut, conformément à l'article 77 du RDGP, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (la « CNIL ») s'il considère que le Traitement de Données à caractère personnel effectué par le Vendeur constitue une violation de la réglementation en vigueur.

Conservation des Données à caractère personnel

Les Données à caractère personnel de l'Acheteur sont conservées pendant la durée de prescription légale applicable et/ou de conservation et d'archivage imposée par la réglementation en vigueur.

La CMA du Rhône, ses Sous-traitants et Co-traitants éventuels s'engagent à ne pas conserver les éventuelles données bancaires de l'Acheteur dont ils auraient connaissance.

Communication des Données/ Catégories de destinataires / Transfert des Données Personnelles

Les Données Personnelles concernant l'Acheteur collectées par la CMA du Rhône sont destinées à sa propre utilisation dans le cadre de la vente

La CMA du Rhône, ses Sous-traitants et Co-traitants éventuels s'engagent à ne pas transférer les éventuelles données bancaires de l'Acheteur dont ils auraient connaissance.

Aucune information personnelle de l'Acheteur n'est publiée à son insu, échangée, transférée, cédée, louée ou vendue sur un support quelconque à des tiers, y compris à des fins de marketing, sauf obligation légale ou contractuelle.

En outre, la CMA du Rhône ne divulgue pas les Données Personnelles de l'Acheteur à des tiers, excepté si :

- L'Acheteur en formule la demande ou autorise la divulgation ;
- La CMA du Rhône y est contrainte par une autorité gouvernementale ou un organisme de réglementation, en cas de réquisition judiciaire, de citation à comparaître ou de toute autre exigence gouvernementale ou judiciaire similaire, ou pour établir ou défendre une demande légale.

La CMA du Rhône s'interdit par ailleurs de traiter, d'héberger ou de transférer les Informations collectées sur ses Acheteurs vers un pays reconnu comme « non adéquat » par la Commission européenne, sans en informer préalablement l'Acheteur.

Pour autant, la CMA du Rhône reste libre du choix de ses partenaires techniques et commerciaux indiqués ci-dessus à la condition qu'ils présentent les garanties suffisantes au regard des exigences de la réglementation en vigueur.

La CMA du Rhône s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des informations et notamment qu'elles ne soient pas communiquées à des entités non autorisées, sauf obligations légales ou contractuelles.

Cependant, si un incident impactant l'intégrité ou la confidentialité des informations de l'Acheteur lors de leur communication est portée à la connaissance la CMA du Rhône, celui-ci s'engage à informer l'Acheteur et à lui communiquer les mesures de corrections prises.

Sécurité de la vente

Chaque Traitement comporte des risques différents, dont les principaux sont l'accès illégitime, la modification non-désirée et la disparition.

Conformité des CGV au RGPD

Chaque Traitement doit ainsi faire l'objet de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté à chaque risque.

Pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles lors de l'exécution de la vente, la CMA du Rhône, ses Sous-traitants et Co-traitants éventuels s'engagent à utiliser les applications suivantes :

Antivirus, anti spam, fire wall

Lors du traitement des données personnelles, la CMA du Rhône, ses Sous-traitants et Co-traitants éventuels prennent toutes les mesures raisonnables visant à les protéger contre toute perte, utilisation détournée, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction.

Notifications de Violations des Données Personnelles

Quels que soient les efforts fournis par la CMA du Rhône, aucune méthode de transmission et de stockage n'est complètement infaillible.

La CMA du Rhône ne peut pas, en conséquence, garantir une sécurité absolue.

Si elle prend connaissance d'une brèche de la sécurité, la CMA du Rhône s'engage à avertir l'Acheteur concerné afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées.

Les procédures de notification de violations des Données Personnelles sont prévues par la législation française et européenne.

La CMA du Rhône s'engage à ce titre à informer le DPD de toute suspicion d'une violation des Données personnelles.

La CMA du Rhône s'engage également à informer pleinement les Acheteurs de toutes les questions relevant de la sécurité de leur transaction et à leur fournir toutes les informations nécessaires pour les aider à respecter leurs propres obligations réglementaires et à faire valoir leurs droits (cf. *supra*).

Registre des Traitements

La CMA du Rhône satisfait à son obligation de transparence et de traçabilité en tenant par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de Traitement effectuées, comprenant :

- Ses nom et coordonnées, et, le cas échéant, d'éventuels Sous-Traitants et/ou Co-Responsables de Traitement et/ou du délégué à la protection des données (« DPD ») ;
- Les catégories de Traitements effectués ;
- Le cas échéant, les transferts de Données Personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, alinéa 2 du RGPD, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- Dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre pour garantir la sécurité des Données

Conformité des CGV au RGPD

à caractère personnel ainsi que leur traitement, y compris entre autres, selon les besoins :

- La pseudonymisation et le chiffrement des Données Personnelles ;
- Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de Traitement ;
- Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des Données Personnelles et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;
- Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du Traitement.

Le registre se présentera sous une forme écrite et/ou électronique.